Dernière mise à jour : 07/02/13

## Synthèse des conduites à tenir face à la survenue d'un ou plusieurs cas de gale commune ou profuse

Actions	1 cas isolé de gale commune	Au moins 2 cas de gale commune	1 ou plusieurs cas de gale profuse
■ Signaler le ou les cas ▶ Fiche de signalement	- Confirmation du cas (consultation médicale)	- Confirmation d'au moins 1 cas (consultation médicale)	- Confirmation d'au moins 1 cas (consultation médicale)
	- Remplir et transmettre la fiche de signalement (CT DSDEN + ARS)	- Remplir et transmettre la fiche de signalement (CT DSDEN + ARS)	- Remplir et transmettre la fiche de signalement (CT DSDEN + ARS)
■ Réaliser un bilan de l'épisode ▶ Fiche de signalement	- Recherche d'autres cas : Surveillance passive de survenue d'autres cas pendant au moins 4 semaines.	- Recherche d'autres cas : recherche active d'autres cas et surveillance pendant au moins 4 semaines.	- Recherche d'autres cas : recherche active d'autres cas et surveillance pendant 6 semaines.
	- Identification des contacts = famille, internes de la même chambrée	- Identification des contacts= famille, internes de la même chambrée, élèves de la classe (à définir en fonction du nombre de cas, +/- personnel (à définir selon type d'établissement, risque de transmission plus important pour les maternelles)	- Identification des contacts= famille, ensemble des internes, théoriquement l'ensemble des élèves et personnels sont à considérer comme des contacts. A ajuster si possibilité de circonscrire l'épidémie.
Mettre en place une réunion /cellule d'appui	Pas nécessaire	A mettre en place	A mettre en place
Fiche « cellule d'appui »		(sauf si cas groupés familiaux)	
▶ PowerPoint « prise en charge gale »			
• Appliquer et renforcer les mesures d'hygiène générales	- Nettoyage classique et quotidien des locaux.	- Nettoyage classique et quotidien des locaux avec port de sur-blouse et gants	- Nettoyage classique et quotidien des locaux avec port de sur-blouse et gants
▶ Fiche mesures d'hygiène générale	- Renforcement lavage des mains (4 semaines)	- Renforcement lavage des mains (4 semaines)	jusqu'à 48 h. après traitement des cas - Renforcement lavage des mains (6 semaines)
- Limitation des contacts à risque	- Non préconisée	- Préconisée (4 semaines)	- Indispensable (6 semaines)
- Eviction scolaire	- Du cas jusqu'à 3 jours	- Du/ des cas jusqu'à 3 jours	- Du/des cas jusqu'à guérison
■ Information du personnel  ▶ Fiche d'information gale	Une information auprès des enseignants /personnels concernés peut-être réalisée.	Une information auprès de l'ensemble des personnels doit-être réalisée	Une information auprès de l'ensemble des personnels doit-être réalisée
■ Information des parents  ▶ Information parents	Une information auprès des parents d'élèves de la classe du cas peut-être envisagée (surveillance, dédramatisation).	Une information auprès de l'ensemble des parents d'élèves / élèves doit-être réalisée (surveillance, dédramatisation, CAT)	Une information auprès de l'ensemble des parents d'élèves / élèves doit-être réalisée (surveillance, dédramatisation, CAT)
■ Information médecins généralistes  ▶ Information médecins	Inviter la famille à consulter leur médecin généraliste pour que l'enfant et ses contacts familiaux soient traités	Information auprès des médecins généralistes (information sur l'épidémie, consignes pour le traitement des contacts).	Information auprès des médecins généralistes (information sur l'épidémie, consignes pour le traitement des contacts).
■ Traitement des cas et des contacts (Voir procédures guide gale InVS)	La mise en place d'un traitement prophylactique au sein de la collectivité semble à ce stade	Traitement des cas et contacts par les médecins généralistes sur la même période (à définir en cellule d'appui)	Traitement des cas et des contacts par les médecins généralistes sur la même période (à définir en cellule d'appui)
	difficile à envisager étant donné qu'il n'y a pas d'épidémie	Si traitement par Ivermectine : deuxième cure conseillée pour les cas de gale	Cas (2 cures conseillées)- Contacts (1 à 2 cures selon type de traitement)
■ Traitement de l'environnement au niveau de l'établissement	- Mesures de nettoyage classique des locaux.	- Mesures de nettoyage classique et quotidien des locaux.	- Mesures de nettoyage classique et quotidien des locaux.
► Fiche traitement du linge et de l'environnement	- Lavage du linge à 60°c ayant pu être en contact avec l'enfant malade au niveau de l'établissement scolaire ou au niveau de l'internat.	- Lavage du linge à 60°c ayant pu être en contact avec les enfants malades au niveau de l'établissement scolaire ou au niveau de l'internat.	- Lavage du linge à 60°c ayant pu être en contact avec le / les enfant(s) malade(s) au niveau de l'établissement scolaire ou au niveau de l'internat.
		- Une désinfection de l'environnement avec de l'A-PAR <b>peut-être envisagée</b> si nombre important de cas (>3/4) ou risque de transmission identifié (internat, couchage).	- Une désinfection de l'environnement avec de l'A-PAR est indispensable. Elle doit être large et se faire dans les 48h suivant le traitement des personnes.voir mesures de précautions
		- La fermeture de l'établissement ou de l'internat doit rester exceptionnelle et ne peut être motivée que par des difficultés d'organisation dans la réalisation du traitement de l'environnement.	- En raison du traitement des locaux par un acaricide une fermeture de l'établissement ou de l'internat de 1 ou 2 jour(s) est à prévoir.
	1	Declar (American N	D
■ Surveillance de l'épisode / évaluation ▶ Fiche de signalement (bilan de	<b>Pendant 4 semaines</b> après survenue du dernier cas	<b>Pendant 4 semaines</b> après survenue du dernier cas	<b>Pendant 6 semaines</b> après survenue du dernier cas